

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Juin 2018 - N°582

**OGEC : COMMENT
MAÎTRISER VOS RISQUES ?**
Pour en savoir plus RDV page 9



© Jean Duverdier

LA JG18 EN IMAGES 2

ACTUALITÉS 3

- Arc boutant : les abonnements 2018-2019 sont ouverts !
- Événement : création d'une journée dédiée aux enjeux de la politique sociale dans l'Enseignement catholique
- Accord d'entreprise : la procédure dématérialisée du dépôt
- Un webinar pour vous aider à mettre en place le RGPD

ÉCONOMIE-GESTION 5

- Le rendez-vous des assurances : « Comment bien assurer les bénévoles ? »
- Le rendez-vous des achats : « Restauration collective et restauration scolaire : organisation des négociations selon les produits »
- Restau'co et le salon de la restauration collective en gestion directe

ACCESSIBILITÉ 8

- Ad'Ap : le point d'étape à mi-parcours est disponible !

DOSSIER SPÉCIAL JOURNÉE GESTION 2018 9

- Ogec : comment maîtriser vos risques ?
- Quiz 2.0 : un sondage instantané face à la question du risque

- Secours catholique : 75 délégations diocésaines et 60 000 bénévoles pour secourir 4,5 millions de personnes dans le monde
- Le trésorier d'Ogec : une table ronde autour d'un rôle clé
- Et l'immobilier ?
- Nos partenaires aussi vous accompagnent dans la gestion de vos risques

SOCIAL 16

- Pas de consultation valable du comité d'entreprise sans BDES
- Changer d'assureur en prévoyance ? Fausse bonne idée !

SERVICE CIVIQUE 19

- Retour sur la campagne 2017-2018 et sur les grands changements de 2018-2019

VIE DU RÉSEAU 21

- L'interview de Pierre-Vincent Guéret
- Rennes accueille un nouveau directeur diocésain à la rentrée
- Anniversaire : Saint-Joseph – La Salle d'Auxerre fête ses 200 ans

TABLEAU DE BORD 24

- Agenda et chiffres-clés
- Prière : « Mon merci de fin d'année »
- Abonnement à l'Arc boutant

Retrouvez-nous sur YouTube (<http://bit.ly/2pHaSH1>), LinkedIn (<http://bit.ly/2pN8cpR>) et SoundCloud (<http://bit.ly/2s9tzc0>).



L'ALBUM PHOTOS DE LA JOURNÉE GESTION 2018

Revivez les temps forts de la journée en images :
retrouvez toutes les photos sur le site de la Journée Gestion ¹



© Photos Fnogec

1. www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/journee-gestion-2018/accueil/multimedia

Arc boutant : les abonnements 2018-2019 sont ouverts !

ne ws **L'**Arc boutant ne cesse de s'enrichir grâce à vous et aux contributions de plus en plus nombreuses d'experts dont les compétences répondent aux enjeux de l'Enseignement catholique. C'est ainsi que bénévoles, salariés, partenaires et professionnels sur des métiers spécifiques y prennent la parole pour nous permettre de mieux vous accompagner dans la gestion quotidienne de vos écoles. L'Arc boutant est non seulement un vecteur de communication important pour tous les territoires mais également une source de contacts sur lesquels vous appuyer. Ce magazine n'a de sens que s'il est collaboratif et participatif afin de partager nos bonnes pratiques, de véhiculer vos témoignages et d'encourager la mutualisation des actions.

Si vous êtes abonné(e) à l'Arc boutant, votre abonnement prend fin au 30 juin : ce numéro est donc le dernier que vous recevez par courrier. Si vous souhaitez continuer à recevoir chaque mois les actualités du réseau et les informations liées à la gestion d'établissements scolaires, n'oubliez pas de vous réabonner.

Afin de ne pas prendre le risque de passer à côté d'un numéro, nous vous invitons d'ores et déjà à vous connecter au formulaire d'abonnement en ligne : <https://form.jotforme.com/81503694971363>



Pour toute question, aide ou conseil sur votre abonnement, n'hésitez pas à contacter Gwen Bully : g-bully@fnogec.org ou 01 53 73 74 25

Accords d'entreprise : la procédure dématérialisée du dépôt

Un décret du 15 mai 2018 impose la dématérialisation totale de la procédure de dépôt des accords

d'établissement, d'entreprise, de groupe et des accords interentreprises. Pour plus d'informations, voir le site mis en ligne : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr

Formation professionnelle

En partenariat avec l'Udogec Saint-Étienne, L'Arcagec¹ a organisé une journée d'information sur l'actualité sociale qui a réuni les attachés de gestion et les permanents de l'Udogec de la nouvelle région AURA.

Voilà un partenariat qui a suscité l'intérêt : 30 personnes ont été rassemblées à Montbrison (42), accueillies par le lycée professionnel Jean-Baptiste d'Allard. Cette première réunion à dimension régionale a fédéré les gestionnaires d'établissements des départements de l'Ain, de l'Ardèche, du Rhône, de l'Isère, du Puy-de-Dôme, de la Loire et de la Haute-Loire ainsi que des permanents des Udogec de Lyon, Le Puy et Saint-Étienne.

La matinée consacrée à la formation professionnelle a été animée par Aurélie Delgove du Collège employeur. Elle est revenue sur les outils pratiques de la formation (catalogue des actions collectives d'Opcalia, les

actions en réseaux de Capital compétences) et sur la hausse des financements². Autant de raisons pour que les salariés des Ogec soient formés cette année ! L'après-midi a été consacré à l'actualité sociale animé par Maître Arnaud Cocheril en tant que bénévole d'Ogec.

Delphine Pafundi (Udogec Saint-Étienne) se félicite de l'intérêt qu'a suscité cette journée. Les échanges et la mise en réseau de professionnels ont permis de partager des expériences.

Une expérience à suivre ! Une prochaine date a déjà été fixée en octobre 2018 comme l'a précisé Jean-Jacques Champier (référent Arcagec).

1. Arcagec : Association régionale des cadres d'administration et de gestion de l'Enseignement catholique.
2. Voir l'Arc boutant n°580.

Événement : création d'une journée dédiée aux enjeux de la politique sociale de l'Enseignement catholique

Le 1^{er} octobre, la Fnogec recevra pour la première fois l'ensemble de ses référents territoriaux en charge des problématiques sociales. Sur le même modèle que celui de la Journée Immobilier du 14 mars dernier, la Fnogec organise une Journée Sociale qui aura lieu à Malakoff dans les locaux de notre partenaire Humanis. Cette journée sera l'occasion :

- D'un partage autour des actualités sociales de la rentrée (salaires, prévoyance, santé, prélèvement à la source, fusion des régimes Agirc/Arrco, évolution des applications « Social » et BDES sur Isidoor).
- D'un échange autour des évolutions à venir (réforme de la formation professionnelle, harmonisation des dispositions de la CC EPNL, gestion des IRP).

- D'une réflexion générale autour de thématiques de GRH, de GPEC dont l'axe principal pourrait être : « *Les politiques RH au service du projet du chef d'établissement* ».

Cette journée combinera présentations, réflexions et bien entendu solutions opérationnelles. Elle est donc dédiée aux Udogec et aux Urogec, mais également aux chefs d'établissement — et notamment aux représentants académiques des organisations de chefs d'établissement —, aux attachés de gestion, à tout administrateur d'Ogec et en particulier au président.

Vous êtes concerné(e) ? Notez d'ores et déjà la date dans vos agendas !

Davantage d'informations ainsi qu'un formulaire d'inscription vous seront communiqués ultérieurement. Le nombre de participants sera limité.

Webinar

Un webinar pour vous aider à mettre en place le RGPD



Depuis le 25 mai 2018, une nouvelle réglementation européenne vient renforcer la protection des données à caractère personnel de chaque individu. Cette réglementation concerne toutes les entreprises en France, mais également les associations (Ogec, etc.) et les structures territoriales de l'Enseignement catholique (Udogec/Urogec, etc.) qui doivent être sensibilisées à la sécurisation des données qu'elles détiennent. Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette réglementation, un plan d'actions

opérationnel vous est proposé sur la plateforme **Isidoor**¹. Ce webinar vous expliquera concrètement les premières étapes à mettre en œuvre dans votre structure.

À noter dans vos agendas

Intitulé : « *RGPD : comment passer à l'action ?* »

Date : 21 juin 2018

Heure : 13 h 30 **Durée :** 45 min.

Pour s'inscrire :

form.jotforme.com/81503166671354

1. www.isidoor.org

LE RENDEZ-VOUS DES ASSURANCES

Comment bien assurer les bénévoles ?

Administrateurs d'Ogec veillant à la bonne tenue des comptes et aux stratégies de financement, parents d'élèves participant à la kermesse annuelle ou encadrant des sorties scolaires, ces intervenants essentiels dans la vie de l'établissement sont tous des bénévoles. Comment veiller à ce qu'ils soient bien assurés ? Notions essentielles à mémoriser pour gérer l'assurance d'un statut particulier.



© Flamingo Images - stockadobe.com

■ Le bénévole n'a pas de statut

L'indépendance est ce qui fait le sel du bénévolat : pas de contrat de travail, pas de lien de subordination, pas de hiérarchie... la liberté du bénévole compte d'ailleurs pour une large part dans sa **motivation**¹ ! En contrepartie, il ne bénéficie d'**aucune couverture réglementaire**, à l'inverse d'un salarié par exemple.

Entre la structure qui bénéficie de ses services et le bénévole, existe cependant un **lien de préposition** : si un bénévole cause un dommage, la responsabilité de l'association peut être engagée. Il existe également une « **convention tacite d'assistance** » qui entraîne, pour la structure, des obligations, comme celle d'assurer la sécurité du bénévole. Victime d'un dommage, il peut ainsi mettre en cause la responsabilité de l'association. L'Ogec peut ainsi souscrire une **assurance individuelle accident** pour l'ensemble de ses bénévoles, permanents ou occasionnels. Cette garantie s'appliquera pour tout accident survenant pendant le temps du bénévolat.

À noter : Cette garantie individuelle accident destinée aux bénévoles est soit incluse d'office soit en supplément des garanties classiques du contrat scolaire de l'établissement, suivant les assureurs.

■ Quand les bénévoles sont des dirigeants d'associations

Si le bénévole est responsable d'une faute de gestion, s'exerce la garantie **Responsabilité des**

dirigeants d'associations (RDD) (cf. *l'Arc boutant* n°574). L'objectif est principalement de sécuriser le patrimoine personnel des dirigeants et d'assurer leur défense.

■ Les déplacements des bénévoles et l'auto-mission

Les déplacements entrepris par les bénévoles dans le cadre de leurs missions pour le compte de l'établissement, en faisant usage de leur véhicule personnel, peuvent être garantis dans le cadre du **contrat auto-mission**. (cf. *l'Arc boutant* n°577).

Bénévoles : la bonne démarche prévention

Pas de travaux « à risques » : non à l'élagage des arbres ou aux travaux de soudure. De même, on ne demande pas à un bénévole de monter sur un toit, de faire de la plomberie, ou d'entreprendre des travaux d'électricité potentiellement dangereux...

Attention au risque de requalification en contrat de travail : on évitera de confier au bénévole des missions de comptabilité, de lui imposer des jours de présence, horaires... bref toutes contraintes et obligations qui pourraient s'apparenter à celles d'un contrat de travail.

À consulter : des ressources pratiques pour organiser et encadrer le bénévolat².

Article rédigé en collaboration avec la Mutuelle Saint-Christophe, partenaire de la Fnogec



1. www.saint-christophe-assurances.fr/saint-christophe/actualites/benevolat-nouveau-visage-nouvelles-attentes
2. www.saint-christophe-assurances.fr/solidarite-prevention/prevention/benevolat?qt-pr_vention_b_n_volat=1#qt-pr_vention_b_n_volat

LE RENDEZ-VOUS DES ACHATS

Restauration collective et restauration scolaire : organisation des négociations selon les produits

Les achats représentent une composante essentielle du fonctionnement d'un restaurant collectif: ils comptent pour 20 à 30% du coût total d'un repas. Ils influencent directement la qualité des produits servis (produits bio, locaux, saisonniers, labellisés, sans OGM...) et donc la perception des convives. Les coûts prennent un relief particulier dès que l'on prend conscience qu'une cuisine centrale achète plus de 2 000 produits pour réaliser plus de 1 000 recettes différentes par an. D'où l'importance de négocier selon la nature des produits achetés.



© Eléonore H - stockadobe.com

En France, les produits alimentaires sont classés en gammes, en fonction du mode de présentation, des techniques d'élaboration et du procédé de conservation. Six gammes sont identifiées aujourd'hui.

Les six gammes de produits alimentaires

Gammes	Principes de conservation	Exemples
Première gamme	Conservation à température ambiante ou au froid positif ($\geq 0^{\circ}\text{C}$)	Produits « frais »
Deuxième gamme	Longue conservation à température ambiante par appertisation (pasteurisation ou stérilisation et emballage étanche)	Conserves
Troisième gamme	Surgélation et longue conservation au froid négatif ($\leq -18^{\circ}\text{C}$)	Denrées surgelées
Quatrième gamme	Conservation au froid positif ($\geq 0^{\circ}\text{C}$) et en atmosphère modifiée ou non	Denrées végétales crues, triées, parées, lavées, prêtes à l'emploi
Cinquième gamme	Cuisson ou pasteurisation et conservation au froid positif ($\geq 0^{\circ}\text{C}$)	Produits végétaux et/ou animaux cuits, voire sous vide et voire cuisinés
Sixième gamme	Déshydratation et longue conservation à température ambiante	Denrées déshydratées ou à humidité intermédiaire

Au sein de ces gammes, certains produits présentent des saisonnalités provoquant des évolutions de tarifs plus fréquentes et nécessitant des négociations plus régulières entre les différents acteurs (producteurs, industriels, fournisseurs,

centrales de référencement ou d'achats, acheteur final, consommateur final).

En tant que centrale de référencement, U.N.ADERE est dans l'obligation de mener des négociations alimentaires annuelles, trimestrielles, mensuelles, voire hebdomadaires. Prenons quelques exemples de la relation entre la nature d'un produit et la fréquence de négociation :

- la viande et la charcuterie : le marché de la viande est conditionné par l'évolution de la demande et de la disponibilité (comme la plupart des gammes de produits alimentaires), les différents scandales économiques ou écologiques (grippe aviaire, communications sur les méfaits d'une surconsommation de viande, etc.) et par l'évolution des habitudes des consommateurs (transparence, traçabilité, origines, labels, etc.). Ainsi, le prix de la viande peut connaître des évolutions différentes selon la nature du morceau de viande et la saison (pièces à griller ou pièces à cuisiner par exemple) ;

- beurre – œufs – fromages : ce marché est également fortement impacté par les différentes crises, telles que la crise du lait, du Fipronil pour les œufs en Belgique et aux Pays-Bas qui ont une incidence sur d'autres produits : yaourts, fromages, pâtes, biscuits, viennoiseries aussi bien en frais, en surgelé ou en épicerie ;

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Chiffres d'affaires



18 MDS€

Secteur d'emploi en France

5^e

Emplois



300 000

Restaurants



81 500

Repas servis



3,6 MDS/an

2 marchés



60 %

EN GESTION DIRECTE (ou autogérée), la réalisation des repas est gérée en interne.



40 %

EN GESTION CONCÉDÉE (ou sous contrat), la réalisation des repas est confiée à une société de restauration externe, prestataire de services.

CHIFFRES CLÉS PAR SEGMENTS*

Une offre qui concerne toute la population à tous les moments de la vie

Restauration collective



La gestion directe est fortement implantée dans les secteurs Santé-médico social et enseignement, deux secteurs à dominante publique.

Nombre de personnes accueillies par jour en moyenne (millions)



Coût denrées par repas (euros HT)



Quelques chiffres clés du secteur de la restauration collective

■ les produits de la mer : ils vont varier selon les quotas de pêche, les débarques (arrivées) dans les criées, les stocks, la saisonnalité et les périodes de pêche autorisées.

Enfin, l'acheteur alimentaire de l'offre U.N.ADERE assure, en partenariat avec les fournisseurs référencés, une tarification valable, d'ordre général, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toutefois, certaines tarifications sont dites « à cours » (comme évoqué ci-dessus) et peuvent évoluer sur l'année.

■ Comment allier qualité et économie en restauration collective ?

On note actuellement un intérêt croissant pour les produits de qualité. Une qualité améliorée des produits est un moyen de réduire le gaspillage, qui peut compenser un éventuel surcoût. Le conditionnement d'un produit contraignant (nombre de pièces dans un carton dépassant le nombre de convives), la mauvaise évaluation des besoins lors des achats (l'absence de fiches recettes, des commandes systématiques), la mauvaise anticipation sur la capacité d'un produit ou d'un plat à se conserver, une erreur dans la gestion des stocks, sont autant de composantes qui augmentent le gaspillage.

Une alimentation de qualité en restauration scolaire doit assurer aux convives une sensation de satiété, tout en garantissant un bon équilibre nutritionnel, un réel plaisir de manger tendant vers une alimentation durable, selon les possibilités locales. Il faut par conséquent, veiller à ce que le budget « matières premières » de la restauration collective soit suffisant.

■ Un partenariat répondant à vos problématiques alimentaires

Le Réseau ADERE est en partenariat depuis le 11 avril 2018 avec le réseau Restau'co. L'association de ces deux réseaux a pour objectif de répondre à toutes les problématiques alimentaires que peuvent rencontrer les structures dotées d'une restauration collective. Des outils et services sont mis à la disposition des adhérents, comme un logiciel de création des menus, de partage de fiches recettes et d'affichage des allergènes ou encore des formations et conférences autour de thèmes alimentaires. Ce partenariat, c'est aussi un accès à l'information avec des magazines, des veilles réglementaires et des experts répondant aux questions des cuisines collectives.

Estelle Alapetite, responsable marketing et communication d'U.N.ADERE

Restau'co et le salon de la restauration collective en gestion directe

Événement national du secteur organisé par Restau'co, le salon de la restauration collective en gestion directe s'est tenu le 11 avril 2018 à Paris, Porte de Versailles, où 170 exposants étaient présents.

Au-delà de la convention signée avec U.N.ADERE, un partenariat d'importance a été signé entre Restau'co et POMONA : le groupe POMONA accompagnera désormais le réseau dans son *sourcing*, dimension majeure de l'alimentation durable, en organisant des journées de rencontres dans les territoires destinées à favoriser le rapprochement entre les adhérents du réseau (les acheteurs et les cuisiniers) et les producteurs locaux. Ce partenariat vient s'ajouter à ceux signés avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et la Fédération des marchés de gros de France (FMGF).

En tant qu'Ogec et en adhérent à Restau'co via la centrale U.N.ADERE, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel pour un accès privilégié à ce type de démarche qui consiste à favoriser l'alimentation durable.

Fabienne Riom, chargée de mission au sein du pôle Économie-gestion

En Bretagne

Groupe d'Achats des Écoles Libres

Et pour le reste de la France ?

MUTUALISONS L'EXPERIENCE

Union Nationale ADERE

" le réseau d'achat partagé "

Arc boutant 582
Juin 2018

Ad'AP : le point d'étape à mi-parcours est disponible !

La délégation ministérielle à l'accessibilité vient de mettre en ligne un point d'étape à mi-parcours ainsi qu'un tutoriel. Lorsqu'un Ad'AP comporte plus d'une période, c'est à dire quand les travaux de mise en accessibilité sont programmés sur une durée supérieure à 3 ans, le propriétaire ou l'exploitant adresse au préfet un bilan des travaux à la moitié de la durée de l'agenda.



CCO satyaPrem/Pixabay.com

La grande majorité des Ad'AP ont été déposés au alentours du 27 septembre 2015, date butoir du dépôt sauf à avoir demandé une prorogation de délai de dépôt. Les propriétaires ou exploitants qui ont obtenu un Ad'AP sur 2 périodes (entre 4 et 6 ans) doivent réaliser ce bilan à mi-parcours.

■ Pourquoi ce bilan ?

Comme pour le point d'étape à un an, l'objectif est d'avoir un état de la situation à un instant T :

- quels sont les travaux entrepris ?
- quels sont ceux qui restent à mener ?
- y-a-t-il eu des changements par rapport à l'Ad'AP initial ? Si oui, quelles sont les conséquences de ces modifications ?

■ Comment faire ?

Le bilan à mi-parcours, prévu dans le dispositif Ad'AP, se présente sous la forme d'un questionnaire en ligne. À l'issue de ce questionnaire, il vous sera demandé de valider et d'imprimer vos réponses.

Accéder **au formulaire en ligne**¹ et à **son tutoriel**².

Le document papier sera composé des éléments que vous aurez renseignés. Il est nécessaire de :

- Le dater ;
- Le signer avant de l'envoyer accompagné des pièces jointes nécessaires, à la DDTM³ ou au service de la préfecture de police de Paris en charge du suivi de votre Ad'AP.

Nous vous recommandons d'archiver un exemplaire de votre point de la situation et vous rappelons que les applications Isidoor vous permettent cet archivage grâce aux bibliothèques numériques des différentes applications. Vous pourrez ainsi stocker la copie de votre bilan à mi-parcours dans l'espace dédié de l'application Immobilier.

En savoir plus sur l'**application immobilier**⁴.

Attention ! L'absence de dépôt du point de la situation est passible d'une amende administrative, alors ne prenez pas le risque d'être sanctionné.

■ Rappel pour les Ad'AP de 3 ans maximum (donc sur une période)

- **Vous avez réalisé tous les travaux d'accessibilité ou êtes sur le point de les achever :**

Vous devez adresser à l'autorité qui a approuvé l'Ad'AP, l'attestation d'achèvement des travaux.

Elle est établie par un contrôleur technique titulaire ou par un architecte. Toutefois, lorsque l'agenda d'accessibilité ne concerne que des établissements de cinquième catégorie, l'attestation peut être établie par le propriétaire ou l'exploitant. Elle est alors accompagnée de toutes les pièces justifiant la réalisation des travaux et des actions prévues par l'agenda. Cette attestation est adressée au préfet ayant approuvé cet agenda ainsi qu'à la commission communale d'accessibilité, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux.

- **Vous avez pris du retard dans la réalisation des travaux programmés :**

Vous devez demander une prorogation du délai d'exécution. Cette demande est faite par le propriétaire ou l'exploitant au plus tard 3 mois avant la date prévue d'achèvement de l'Ad'AP et doit être motivée par une contrainte particulière qui modifie l'ERP (difficultés financières, difficultés techniques ou administratives, cas de force majeure) ou par un patrimoine particulièrement complexe. En savoir plus sur **les demandes de prorogation de délai d'exécution**⁵.

*Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec
En charge des enjeux liés à l'immobilier*

1. bilan-adap-sdap.

developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=29997&lang=fr

2. www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide%20utilisateur%20bilan%20mi-parcours%20en%20ligne.pdf

3. DDTM : la Direction départementale des territoires et de la mer.

4. www.fnogec.org/espace-digital/appli

5. www.fnogec.org/immobilier/accessibilite-handicape/fiches-pratiques/accessibilite-prorogation-des-delaix-de-depot-et-dexecution-de-ladap

Ogec : comment maîtriser vos risques ?

Tel était le thème de notre Journée Gestion du 24 mai. Les 350 participants ont montré une réelle capacité à anticiper les risques, car il en existait un majeur ce jour-là, celui de ne pas pouvoir être présent dû à la grève SNCF. Nous les remercions donc d'avoir, malgré tout, assuré leur présence.



Cette journée a été centrée sur l'analyse des risques et les moyens à mettre en œuvre pour les maîtriser. Le contrôle interne est un processus permettant d'identifier les risques dans un établissement. Il est souvent pratiqué mais sans que les procédures soient matérialisées. Il est devenu nécessaire d'établir un guide des procédures afin de déterminer qui fait quoi et comment. Outre la séparation des fonctions qui est un pilier du contrôle interne, il faut également une analyse d'anticipation des risques par identification, et décrire les mesures de maîtrise à mettre en œuvre. Même si, quels que soient les systèmes et les méthodes mis en place, ils ne peuvent garantir l'absence totale de risque, ils nous permettront de limiter les risques, et parfois d'éviter le pire.

■ Contrôler, une méthodologie nécessaire

Les contrôles nécessaires découlant du guide des procédures doivent être également identifiés et mis en œuvre. Il est évident que le contrôle peut déclencher des mesures de correction voire des sanctions.

Cette méthodologie apparaît comme une mesure de stabilité et de garantie pour le bon fonctionnement des établissements, bien plus qu'une mesure de suspicion. Car au titre des risques que nous devons analyser, il en est un aujourd'hui qui connaît un développement exponentiel : il s'agit du risque d'attaques informatiques. L'ANSSI, agence nationale de la sécurité des systèmes d'information nous a présenté un état de la situation dont on peut dire, qu'à défaut de prendre des précautions, il devient préoccupant. L'ANSSI a édité un guide des bonnes pratiques informatiques qui présente un panorama des menaces et des techniques de réponses possibles.

Cela devient de plus en plus important d'autant plus que le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP), est entré en vigueur dès le lendemain de notre journée nationale, et que le non respect de ce règlement est susceptible d'entraîner des sanctions financières très lourdes. L'examen de ces questions relève aussi du contrôle interne et de l'analyse des risques. Frédéric Hul, responsable du pôle Systèmes d'information de la FnoGec, nous a présenté un outil de gestion sur la conformité aux exigences du RGDP qui a été intégré sur la plateforme Isidoor. Tous les Ogec sont concernés, mais également leurs prestataires informatiques, leurs conseils

experts-comptables et leurs commissaires aux comptes. Nous attirons tout particulièrement l'attention des présidents d'Udogec, membres de droit des Ogec, et qui, à ce titre, doivent avoir un rôle de recommandation et de suivi dans la mise en place des guides de procédures de contrôle interne dans les Ogec.

■ Le trésorier, un pilier du contrôle interne

Au cours de cette journée, a été également abordé le rôle du trésorier d'Ogec. Membre du conseil d'administration de l'Ogec, il joue un rôle essentiel en matière de veille, d'analyse, de communication et de conseil pour la gestion financière de l'Ogec.

Un mémento du trésorier d'Ogec¹ a été développé et remis au format livret à chacun des participants de cette journée: il est **téléchargeable au format PDF** sur le site de la Fnogec et disponible sur demande

pour ceux qui souhaiteraient le recevoir au format « livret ». Quoiqu'il en soit, toutes les conférences seront disponibles sur la chaîne YouTube de la Fnogec et vous permettront de prendre connaissance de tout ce qui a été présenté au cours de cette journée et qu'il n'est pas possible de résumer en un seul article. En effet, cette journée est le résultat d'un travail préparatoire de plusieurs mois qui a été conduit par les membres de la commission comptabilité-gestion de la Fnogec avec l'aide de nombreuses personnes externes, et piloté par Caroline Vanlerberghe, Fabienne Riom et Brigitte Perdrix, chefs de projet, en collaboration avec Aurélia de Saint-Exupéry. Nos remerciements vont à toutes et à tous.

Jean-Louis Roumilhac,
président de la commission
Économie-gestion de la Fnogec

Quiz 2.0 : un sondage instantané face à la question du risque

Cette année, la journée gestion a innové en mettant en place un quiz interactif qui permettait à chacun, en présentiel, de se connecter à une plateforme et de répondre à un certain nombre de questions en temps réel. Les réponses se sont affichées sur grand écran devant l'ensemble de la salle apportant ainsi un élément participatif et dynamique très intéressant.



© Jean Duverdier

Les questions ont fait l'objet d'une réflexion en amont au sein de la commission comptabilité-gestion afin de correspondre le mieux possible aux enjeux liés à la gestion du risque et au déroulé des conférences de cette journée. Le

24 mai, plus de 225 personnes se sont connectées avec leur smartphone et ont participé à l'enquête. À la première question: « De quelle grande région êtes-vous? », nous avons eu la confirmation des répercussions des grèves privilégiant

1. www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/journee-gestion-2018/accueil/supports-documentaires/le-memento-du-tresorier-dogec

la participation de l'Île-de-France avec 46 % des votants, suivie de l'Auvergne – Rhône-Alpes (9%), du Centre – Val de Loire (8%), de la Normandie, de la Nouvelle-Aquitaine et du Grand-Est (6%) et enfin des Hauts-de-France, de la région PACA et de la Bretagne (3 %).

Les questions suivantes portant sur l'attitude face à la gestion du risque ont mis en évidence que seulement 20% des votants avaient déjà réalisé une cartographie des risques. Pour autant, ils ont identifié que les risques les plus importants étaient principalement liés à la gestion du personnel (32 %), mais qu'ils étaient aussi financiers (30%) et d'ordre juridique (17%), le risque informatique n'étant cité que par 14% des participants (et ceci avant la conférence sur ce sujet!) et la fraude par 7% d'entre eux.

En matière de sécurisation de la gestion informatique, 65% ont recours à un prestataire extérieur

et 43% ont procédé à la mise en place de procédures informatiques, tandis que 10% n'ont rien fait (plusieurs réponses étaient possibles).

En termes de contrôle interne, une grande majorité le voit comme une opportunité : 80% des votants considèrent qu'il permet de sécuriser l'activité des dirigeants. Cependant, seulement 16% ont connaissance d'un plan de reprise d'activité en cas de sinistre dans leur Ogec ou établissement.

Enfin, le rôle du trésorier ressort à 41% comme étant un rôle d'alerte, de veille et de communication, même si 20% des participants considèrent qu'il gère avant tout les budgets et la trésorerie. Seulement 4% ramènent son rôle à tenir la comptabilité, ce qui est le cas dans de toutes petites écoles.

Fabienne Riom, chargée de mission au sein du pôle Économie-gestion de la Fnogec, chef de projet de la Journée Gestion

Secours catholique

75 délégations diocésaines et 60 000 bénévoles pour secourir 4,5 millions de personnes dans le monde

La proximité des chiffres avec notre réseau nous a conduits à interroger Madame Hélène Beck, directrice administration finances du Secours catholique¹, pour qu'elle nous présente sa vision du contrôle interne au sein de cette grande association caritative.



© Jean Duverrier

1. www.secours-catholique.org

Arc boutant 582
Juin 2018

Sa démarche a constitué à travailler avec l'équipe dirigeante sur une cartographie des risques : partis de 68 risques identifiés, 12 ont été évalués comme prioritaires et classés en risques externes, risques internes de pilotage, risques internes opérationnels et risques internes de support selon 3 critères — probabilité d'occurrence, impact et maîtrise.

L'attention portée au risque financier a donné lieu à un plan de maîtrise de risques qui s'articule autour des trois points suivants :

- le recrutement de bénévoles responsables en administration et finances après avis du responsable audit – contrôle interne et de la directrice

administration finances et présentation au conseil d'administration ;

- la maîtrise du risque des placements financiers nationaux ;
- la maîtrise du risque de la gestion financière locale grâce au département gestion du budget – contrôle de gestion, aux audits internes et externes, et au département comptabilité.

Le plus important reste le plan de formation des délégations afin que celles-ci s'approprient la démarche.

Fabienne Riom, chargée de mission au sein du pôle Économie-gestion de la Fnogec, chef de projet de la Journée Gestion

Le trésorier d'Ogec : une table ronde autour d'un rôle clé

Les principaux membres de la gouvernance des Ogec se sont rassemblés autour d'une table ronde dédiée au rôle du trésorier d'Ogec et animée par Denis Peiron : tutelle, chef d'établissement, responsable financier, président et membre de la Fnogec se sont ainsi retrouvés pour en débattre.

LA CHARGE DU TRÉSORIER



Tous ces acteurs ont évalué le rôle indispensable de cet administrateur « pas comme les autres » et exprimé leurs attentes selon leur propre fonction. Ainsi, le trésorier représente à leurs yeux :

- un élément de contre-pouvoir et de sécurisation vis-à-vis des conflits d'intérêts pour la tutelle ;
- un véritable appui et expert financier avisé pour le chef d'établissement, dans l'exercice de sa

responsabilité de gestionnaire et pour le service de gestion ;

- un conseil privilégié pour les présidents et le réseau Fnogec.

Il a été souligné l'**importance de sa fonction de veille** sur la bonne santé financière de l'école, **son rôle de pédagogue et de communicant** ainsi que **sa mission de conseil** sur l'aspect financier et de maîtrise des risques. Sa mission est essentielle

pour éclairer la gouvernance tout au long de l'année et lors des conseils d'administration ainsi que des assemblées générales. Les intervenants ont également mis l'accent sur l'importance de son positionnement « à distance » : en effet, il ne prend pas la place des services de gestion de l'établissement, il comprend leur fonctionnement et s'appuie sur leurs compétences. Si, dans les établissements les plus petits, ceux-ci n'existent pas, un invité a mis en avant la possibilité qu'un plus gros établissement l'aide sur la comptabilité par exemple.

Enfin, cette table ronde s'est terminée sur les outils utiles pour le trésorier que sont :

- les assurances proposées au trésorier par la Mutuelle Saint-Christophe en garantie de responsabilité civile des dirigeants comme mandataire social ;
- les aides que met à disposition la Fondation Saint Matthieu sur la gestion des legs, des dons et les avances possibles en cas de besoin de financement d'investissement des écoles.

Brigitte Perdrix, responsable du pôle Économie-gestion de l'Urogec Île-de-France

Et l'immobilier ?



© Jean Duverdier

Bien que partie intégrante de la gestion d'un établissement, le risque immobilier n'a pas été abordé lors de la Journée Gestion car il avait largement été évoqué lors de la Journée Immobilier du 14 mars dernier qui avait pour thème : « **Sécurisez votre immobilier scolaire et anticipez les risques** » et qui avait regroupé 120 référents immobiliers du réseau de l'Enseignement catholique (Udogec, directions diocésaines et associations de propriétaires).

La sécurisation de l'immobilier scolaire — primordiale pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions — suppose la sécurisation du patrimoine de l'Enseignement catholique et celle des relations entre propriétaires et gestionnaires, relations encadrées juridiquement par des conventions immobilières adaptées à la situation de chacun des établissements.

À cela s'ajoutent de bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre de projets immobiliers avec l'application de procédures à mettre en place : qui

est responsable ? quelles délégations ? qui doit prendre les décisions et à quel niveau de mise en œuvre ? comment définir les règles d'appel d'offres ? qui participe aux réunions de chantier et à qui rendre compte ?

Maîtriser les risques, c'est aussi protéger les biens et garantir les responsabilités : l'assurance est une pièce maîtresse dans ce domaine, comme l'a précisé la Mutuelle Saint-Christophe qui a mis l'accent sur la prévention du risque avec une « visite de risque » afin d'identifier les acteurs concernés et les possibilités de sinistres.

La Mutuelle Saint-Christophe a également contribué à la rédaction de **fiches pratiques consultables depuis le site de la Fnogec**¹ qui couvrent une multitude de thèmes depuis la responsabilité des dirigeants jusqu'à la conduite à tenir en cas de sinistre.

Fabienne Riom, chargée de mission au sein du pôle Économie-gestion de la Fnogec, chef de projet de la Journée Gestion

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/assurances/view

Nos partenaires aussi vous accompagnent dans la maîtrise de vos risques

Les bonnes pratiques pour limiter les risques

À l'occasion de la Journée Gestion du 24 mai 2018, nous vous avons présenté les réponses apportées par l'organisation et le contrôle interne à des exemples de cartographie des risques d'un Ogec.



© AungMyo - stock.adobe.com

Un risque est la probabilité d'un fait ou de la réalisation d'un événement susceptible d'entraîner un préjudice ou une fraude ayant des conséquences financières pour l'association. L'objectif lié à la mise en place d'une cartographie des risques n'est pas de supprimer tous les risques, mais :

- de les connaître : identifier les zones sensibles et les faiblesses dans l'organisation ;
- de les hiérarchiser en fonction de la survenance probable de l'événement et de ses impacts ;
- de mettre en place un plan d'actions, permettant d'en minimiser les conséquences.

Cette maîtrise des risques suppose d'avoir identifié les actifs sensibles et sujets au risque afin d'y apporter des réponses adaptées. Dès lors, en fonction des acteurs concernés, des procédures de contrôle doivent être mises en place pour chaque risque : qui est responsable, qui contrôle, avec quels moyens ? Voici quelques exemples de pratiques à mettre en œuvre au sein de votre Ogec :

- sécuriser physiquement les actifs et les moyens de paiement (stocks, chèquiers, cartes bleues, espèces, etc.) ;

- rédiger un manuel des procédures, simple et concret ;
- séparer les fonctions sur les responsabilités et attributions administratives en matière financière ;
- s'assurer de l'existence et la traçabilité des justificatifs ;
- encadrer et limiter l'utilisation des moyens de paiement, etc.

La réalisation d'une cartographie des risques constitue un véritable acte de gestion et de management, permettant une sécurisation des responsabilités des dirigeants de l'Ogec.

Votre expert-comptable In Extenso est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre propre cartographie des risques. Par son expérience aux côtés d'Ogec, il peut vous aider à identifier les risques principaux, les hiérarchiser et vous diriger dans la mise en œuvre d'un plan d'action adapté à votre Ogec. Nos missions sont réalisées par des collaborateurs spécialisés, présents sur l'ensemble du territoire (250 agences).

Philippe Guay, directeur In Extenso
Stratégie et Développement, In Extenso Experts-Comptables

Bénéficiez de toutes les formes de générosité pour financer vos projets



Vous avez un projet, vous cherchez à le financer ? Et si vous faisiez appel à la générosité de toutes celles et ceux qui sont attachés aux valeurs de l'Enseignement catholique ? Les Ogec ont la capacité de recevoir des dons (articles 200 et 238 bis du code général des impôts) ou des legs (loi du 31 juillet 2017) mais la Fondation Saint Matthieu vous apporte expertise et sécurité !

Depuis 2010, la Fondation Saint Matthieu met ses compétences et ses outils au service des Ogec pour collecter dons et libéralités. Elle leur permet de maîtriser les risques et d'optimiser les ressources qui bénéficieront aux écoles. Que ce soit une campagne papier « classique » ou une campagne de *crowdfunding* sur jaidemonecole.org, la Fondation Saint Matthieu vous guide pour la mise en place et le suivi de votre collecte ou d'une donation. L'appel à générosité est une activité concurrentielle et un vrai métier. L'émission de reçus fiscaux obéit à des règles strictes. Depuis 2017, l'administration fiscale peut en faire le contrôle sur place, avec un risque de requalification (article L14A du livre de Procédures fiscales). La législation fiscale évolue et se complexifie. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Saint Matthieu est habilitée, tout comme les 25 fondations qu'elle abrite, à recevoir des dons éligibles à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et l'IFI, mais aussi à recevoir des legs sans droit



© JPMIE

de mutation (art. 795-5° du CGI). Son équipe est à votre disposition pour toute question juridique ou fiscale.

En 2017, les 300 écoles qui ont fait confiance à la Fondation Saint Matthieu ont bénéficié de 5,2 millions d'euros de dons et de 1,7 million d'euros de legs.

La Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique est là pour vous y aider en toute sécurité !

Virginie Le Tarnec, directrice du développement Fondation Saint Matthieu



Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires qui s'engagent à nos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans la gestion de vos écoles. Leur implication et leur fidélité nous permettent ainsi d'augmenter nos expertises et de construire des

relations pérennes qui vous assurent un service à forte valeur ajoutée.

Si vous souhaitez être mis en contact avec l'un de nos partenaires, merci de vous adresser à :

Marine de Montalivet

01 53 73 74 31 – m-demontalivet@fnogec.org



Spécial Journée Gestion 2018

SPÉCIAL JOURNÉE GESTION 2018

Pas de consultation valable du comité d'entreprise sans BDES

La Cour de cassation (Cass. soc., 28 mars 2018, n° 17-13.081) vient de rappeler aux employeurs l'importance de la base de données économique et sociale (BDES).



À défaut de mise à disposition d'une BDES au comité d'entreprise (désormais comité social économique) :

- risque pénal (délit d'entrave), dommages et intérêts éventuels ;
- mais surtout pas de consultation valable du comité ! Autrement dit, suspension de la mise en œuvre de la décision de restructuration, de transfert des contrats de travail, suspension de la mesure de licenciement pour motif économique, pas de mise en œuvre du plan de formation.

Bref blocage à tous les étages !

Anticipant ce changement profond de relation avec l'Institution représentative du personnel, le Collège employeur a mis en place dès 2014 une application en ligne accessible à tous les établissements. Cette application sur-mesure, hébergée sur la plateforme **Isidoor**¹ permet de produire des indicateurs adaptés aux établissements grâce à un simple « export de données Indices ».

*Jean-René Le Meur,
responsable du pôle Social de la Fnogec*

Retour sur l'obligation de mettre en place la BDES

Pour mémoire, cette base de données, créée par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, devait être mise en place au plus tard mi-juin 2015 pour les entreprises de moins de 300 salariés.

Les entreprises avaient par ailleurs jusqu'au 31 décembre 2016 pour y intégrer tous les éléments d'information qui étaient auparavant fournis par le biais de rapports et d'informations au CE lors de ses consultations régulières.

Les éléments d'information qu'elle contient doivent ensuite être régulièrement mis à jour par l'employeur.

Les lois Rebsamen, El Khomri et les ordonnances Macron ont fait évoluer son contenu.

La BDES est le support d'information légal des 3 grandes consultations annuelles obligatoires du comité d'entreprise (portant sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière puis la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi).

Elle peut également être utilisée pour la conduite de négociations d'entreprise, notamment à l'occasion des négociations annuelles obligatoires.

1. www.isidoor.org

Changer d'assureur en prévoyance ? Fausse bonne idée !

De plus en plus d'Ogec nous informent que les commerciaux de compagnies d'assurance prospectent largement afin de recruter de nouveaux clients en prévoyance. Des packages « contrats – Complémentaire santé – Prévoyance lourde (incapacité, invalidité et décès) » sont proposés à des tarifs présentés comme défiant toute concurrence.



Nous vous invitons à la plus grande vigilance en la matière, et ce, pour trois raisons :

- le « contrat » enseignant est spécifique et validé par l'État ;
- les régimes prévoyance doivent être tarifés au juste prix ;
- l'assureur, à votre écoute, offre un service de qualité.

Pour rappel, les accords nationaux relatifs aux régimes de prévoyance des salariés et des enseignants désignent **les assureurs suivants** pour appliquer lesdits accords :

- AG2R La Mondiale/Arpège ;
- Apicil (Mercer) ;
- Humanis/Carcel Prévoyance/Cria Prévoyance ;
- Uniprévoyance ;
- Agrica.

■ **L'assureur applique la convention relative aux enseignants**

Il est impossible de trouver sur le marché un assureur vous permettant d'appliquer la convention relative aux enseignants. Puisqu'il s'agit majoritairement d'agents publics, l'État a confié à l'Enseignement catholique, dans le cadre de la mise en

place de la Loi Censi, le soin de gérer un régime de prévoyance. La Fnogec agit en délégation directe du Secrétariat général de l'Enseignement catholique. Pour les enseignants, la convention est étendue (validée par trois ministères : éducation nationale, agriculture et celui en charge de la sécurité sociale) et s'applique à l'ensemble des enseignants du privé, que ces enseignants exercent dans l'Enseignement catholique, dans les établissements laïcs (langues régionales par exemple comme le réseau Diwan), dans les établissements d'autres confessions ou dans les Instituts médico-éducatifs, etc.

Les prestations du régime et les règles de gestion sont spécifiques. Elles nécessitent des équipes dédiées connaissant les règles particulières du statut des enseignants.

Nous sommes d'ailleurs de plus en plus sollicités par des établissements — rarement catholiques — qui n'ont pas souscrit auprès d'assureurs désignés et qui éprouvent de grandes difficultés de gestion. Les équipes de gestion des assureurs privés appliquant les grandes règles de gestion pour les salariés du privé ne maîtrisent pas les règles spécifiques de versement du demi-traitement, de l'intervention de la « commission de réforme », etc. Impossible de trouver sur le marché un contrat enseignant au tarif appliqué (voir la seconde

Zoom sur les cotisations

■ Régime des enseignants

Les bons résultats ont permis au régime des enseignants d'avoir un taux de contribution établissement stable de 0,20% de 2014 à 2016. Il est passé à 0,4% en 2017 et à 0,75% depuis le 1^{er} janvier 2018, sachant que ce taux de 0,75% tient compte de l'augmentation légale de 1,7 point de la CSG.

Il convient de rappeler que le taux contractuel de la contribution établissement fixé par la convention nationale du régime de prévoyance des enseignants du 28 juin 2012 est à 1,05%. Le taux d'appel de la contribution établissement 2018 (0,75%) est donc nettement inférieur à ce que prévoit le contrat de prévoyance (1,05%).

■ Régime des salariés

Depuis sa mise en place, la cotisation globale n'a pas évolué. (Pour rappel elle est de 0,79% pour les non cadres et de 1,70% pour les cadres.)

Concrètement, en 2017, la contribution employeur variait entre 15 et 52 euros par mois en fonction du salaire du salarié. Le salarié s'acquittait d'une contribution entre 8 et 15 euros par mois en moyenne selon son salaire, pour notamment bénéficier du maintien de 95% de son salaire net en cas d'arrêt maladie.

Plus encore, les bons résultats du régime de prévoyance des salariés ont permis à la commission de décider, sur les six premiers mois de l'année 2018, d'**une vacance de cotisation globale** (part salariale et part employeur) pour les non cadres et d'une vacance de la part salariale des cadres.

Autrement dit, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour les non cadres, l'employeur et le salarié ne paient pas de cotisation pour bénéficier des garanties de la prévoyance.

partie et l'encadré sur les cotisations). Surtout que mécaniquement, le tarif sera majoré de 8% de CSG-CRDS alors que le système mis en place par nos soins permet de l'éviter ou, si les contributions CSG-CRDS ne sont pas acquittées, elles conduiront inéluctablement au redressement par l'URSSAF.

■ La tarification des régimes nationaux enseignants et salariés de l'enseignement privé

La commission *EEP Prévoyance*, en collaboration avec un cabinet de conseil, pilote quotidiennement les régimes de prévoyance de l'enseignement privé. Ainsi, c'est la commission qui décide du taux des cotisations et des garanties, et les assureurs l'appliquent. Et non l'inverse.

Depuis la mise en place des régimes, la force paritaire a fait ses preuves. Les réformes législatives successives ont fait peser des charges financières supplémentaires sur les régimes de prévoyance telles que :

- l'augmentation moyenne de 15% sur la charge des sinistres dans les comptes de prévoyance, résultant de la réforme des retraites de 2010, entraînant l'allongement de la durée d'indemnisation des arrêts de travail de deux ans ;
- l'inflation des arrêts maladie ;

- la prise en charge par les régimes de prévoyance de la portabilité (L.911-8 CSS) ;

- l'augmentation de la CSG de 1,7 point.

La Commission a jusqu'à présent maîtrisé les cotisations de prévoyance. La vacance de cotisation sur le régime des salariés depuis le 1^{er} janvier 2018 en est un bon exemple. En comparaison, de nombreux régimes d'entreprise ont dû, pour faire face à ces charges supplémentaires, soit diminuer leurs prestations, soit augmenter leurs cotisations, voire les deux.

Dans les cas les plus tendus, les assureurs ont résilié certains contrats trop lourdement déficitaires. Les entreprises se retrouvent alors tout simplement sans aucun budget pour assurer le financement des prestations de prévoyance au bénéfice de leurs salariés !

■ Une qualité de service

Nos services assurent le secrétariat de la commission paritaire et la coordination avec les assureurs. Ils sont donc au cœur de la « machine ». Aucun établissement ne peut trouver chez un courtier, un assureur ou un gestionnaire une aussi bonne qualité de service, sauf à envisager une majoration de 10 à 15% de sa prime. N'hésitez

La fin des déclaration papier en prévoyance

Voici un bref rappel de ce qui vous a été présenté dans la lettre *EEP Prévoyance* n°1 et dans un précédent *Arc boutant*.

La notification des droits en prévoyance *EEP Prévoyance* permet aux employeurs :

- de calculer le montant de l'indemnité journalière complémentaire à celle de la Sécurité sociale qui sera versée par l'organisme assureur ;
- d'effectuer la déclaration d'absence pour maladie à l'organisme assureur. La déclaration se fait par email. L'adresse email de chaque assureur est précisée dans le corps du message que le déclarant reçoit une fois la notification des droits en prévoyance renseignée.

pas à nous contacter pour toute question (traitement d'un dossier d'un salarié, problématique de gestion avec un assureur, compréhension des prestations de prévoyance, etc.):

prevoyance@branche-eep.org

Un seul document est à joindre : l'attestation des indemnités journalières de la Sécurité sociale (IJSS). Plus besoin de remplir le dossier papier de l'assureur, un seul document pour déclarer un arrêt maladie : la notification des droits en prévoyance EEP Prévoyance.

Comme vous le savez l'outil est opérationnel depuis l'application « Social » hébergée sur

la plateforme Isidoor. La notification des droits en prévoyance est votre outil ! Aussi nous vous invitons à nous remonter toutes observations ou commentaires sur son utilisation et/ou éventuellement amélioration. Il s'agit d'un outil modulable, amené à évoluer pour vous accompagner au mieux dans votre gestion administrative au quotidien.

Pour toute question, contactez-nous :
support@isidoor.org

*Dorothee Bernard,
coordinatrice protection sociale complémentaire,
en collaboration avec Jean-René Le Meur,
responsable du pôle Social de la Fnogec*

SERVICE CIVIQUE

Retour sur la campagne 2017-2018 et sur les grands changements de 2018-2019

306 volontaires ont été accueillis sur l'ensemble du territoire. L'enquête qui a été menée à la fin des missions auprès des chefs d'établissements révèle que ce dispositif est un réel succès.

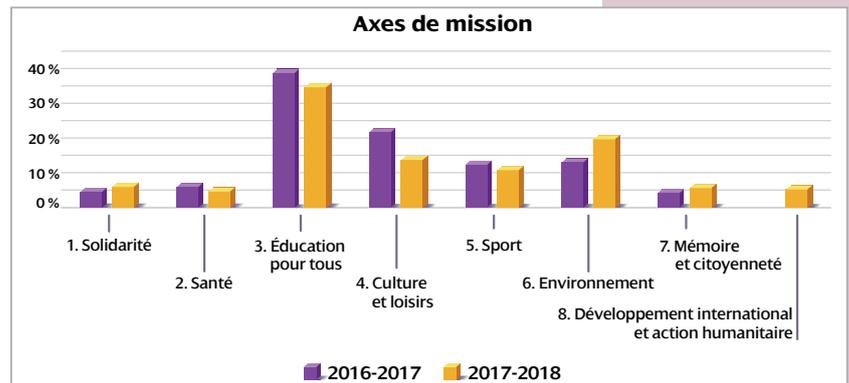
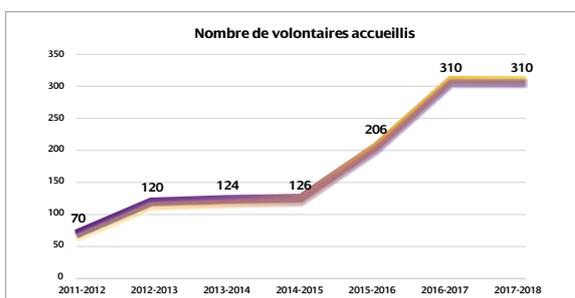
■ Repères en quelques chiffres

Qu'en est-il de la répartition des missions par axe ? "Education pour tous" et "Culture et loisirs" ont été les axes de mission les plus mis en oeuvre par les établissements. Quant à l'axe "Environnement", il a gagné du terrain avec la mise en place de très belles missions impliquant les élèves et l'ensemble des personnels.

Pour l'année 2017-2018, trois volontaires internationaux de réciprocité ont exercé leur mission sur le territoire français : un volontaire de nationalité indienne a été accueilli à l'ISETA de Poisy, le lycée Rochefeuille de Mayenne quant à lui a renouvelé son expérience en accueillant un volontaire indien et le collège de Saint-Eloy-les-Mines a accueilli une volontaire ghanéenne.

Les établissements scolaires du 1^{er} degré accueillent le plus grand nombre de volontaires, suivis par le 2nd degré.

Les actions menées suscitent chaque année de plus en plus l'intérêt des établissements scolaires pour le service civique. Le nombre de volontaires accueillis est



d'ailleurs en progression constante, excepté une stagnation entre 2016-2017 et 2017-2018.

■ Les sessions de formation

Quatre sessions de formation d'une journée ont été organisées avec nos partenaires (Sgec – Cneap – Ugsel – Renasup) en 2018. Au cours de trois de ces sessions, les volontaires ont pu échanger autour de questions de société (thème contenu dans le référentiel du Service civique), décliné en deux modules :

- la presse : le devoir de se tenir informé, le droit d'être bien informé, la liberté de la presse. Un journaliste du quotidien *La Croix* est venu animer ce module ;
- l'engagement de bénévolat : un forum de plusieurs associations, dont CCFD-Terre solidaire, France Bénévolat, la DCC, les Auxiliaires des Aveugles, l'Ugsel, les Papillons Blancs, Action contre la Faim, la Fondation Claude Pompidou,



Les associations partenaires : CCFD-Terre solidaire ¹, France Bénévolat ², la DCC ³, les Auxiliaires des Aveugles ⁴, l'Ugsel ⁵, les Papillons Blancs ⁶, Action contre la faim ⁷, la Fondation Claude Pompidou ⁸, Habitat et Humanisme ⁹.

Habitat et Humanisme, a permis aux bénévoles de ces associations de témoigner sur leur expérience. La **Mutuelle Saint-Christophe** ¹⁰ a également participé à ces journées en tenant un stand pour promouvoir les « **Trophées de l'Engagement** ¹¹ ». Ce concours soutient et récompense des jeunes âgés de 16 à 35 ans porteurs d'un projet original dans les domaines éducatif, culturel, artistique, humanitaire ou social, en lien avec un organisme de l'économie sociale et solidaire, du monde associatif, d'un établissement ou d'une institution issue du monde chrétien. Les volontaires en Service civique ont manifesté un grand intérêt pour ce projet.

Vous pouvez retrouver sur la chaîne **YouTube de la Fnogec** ¹² le film de ces journées de formation que nous dédions aux associations présentes.

La session des 27 et 28 mars 2018 s'adressait aux dix-neuf volontaires de Normandie et de la région parisienne. Ils se sont joints à d'autres volontaires issus de différents mouvements d'Église, comme la Fondation d'Auteuil, l'Arche de France, les Scouts et Guides de France, le Secours catholique, etc. Le sujet retenu était le développement durable. À cette occasion 150 volontaires étaient réunis.

Les missions 2017-2018 ont pris fin au cours du mois de mai ou de juin. Tuteurs et volontaires ont alors échangé afin de permettre à ces derniers de prendre du recul par rapport à cette étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel, au cours de laquelle ils auront découvert et acquis des aptitudes et des connaissances. Un bilan nominatif est élaboré, attestant des compétences acquises et est remis au volontaire qui pourra s'en prévaloir dans son parcours de formation et d'insertion professionnelle. Cet échange permet également d'évoquer une dernière fois le projet d'avenir du volontaire. Le tuteur s'engage à accompagner le volontaire dans les mois qui suivent et à lui apporter son soutien.

D'une manière générale, le Service civique est vécu par les volontaires comme un moyen



La Mutuelle Saint-Christophe est venue présenter les Trophées de l'Engagement.

d'acquérir des compétences professionnelles et de savoir-être :

- amélioration de la communication ;
- maturité, confiance en soi ;
- prise d'initiatives ;
- passerelle entre la vie étudiante et la vie professionnelle ;
- travail d'équipe ;
- constitution d'un réseau professionnel ;
- découverte des métiers.

Les établissements d'accueil soulignent quant à eux de manière quasi unanime l'apport considérable des volontaires dans la vie de leur structure :

- apport d'idées nouvelles, de nouveaux projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le concours d'un volontaire ;
- fédération de la communauté éducative et des élèves autour d'un projet ;
- valorisation et enrichissement des tuteurs via l'accompagnement d'un volontaire ;
- lorsqu'ils sont enseignants, permettre au tuteur de porter un autre regard sur les jeunes que celui d'enseignant ;
- permettre un éventuel recrutement à l'issue de la mission.

Les missions exercées en dehors du programme d'enseignement, ainsi que l'animation de ces activités réalisées par des jeunes sont très appréciées des élèves. Les élèves participent à des projets innovants.

La Fnogec remercie tous ceux qui se sont investis : chefs d'établissements, équipes pédagogiques, personnels de vie scolaire, sans qui le succès de ce dispositif ne serait pas possible.

■ **La campagne 2018-2019 a été lancée le 18 avril 2018**

Du fait du déploiement lié aux nouveaux dispositifs « Devoirs faits » en collège et « Étudiant ambassadeur » dans l'enseignement supérieur, la Fnogec a proposé de délocaliser à certaines

1. ccfid-teresolidaire.org
 2. www.francebenevolat.org
 3. ladcc.org
 4. www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr
 5. www.ugsel.org
 6. www.apei75.fr/l-association
 7. actioncontrelafaim.org
 8. fondationclaudepompidou.fr
 9. www.habitat-humanisme.org
 10. www.saint-christophe-assurances.fr
 11. www.saint-christophe-assurances.fr/saint-christophe/actualites/lancement-des-trophees-de-l-engagement-des-jeunes-saint-christophe-rcf-2018
 12. youtube.be/PmosPu_T1QM

Udogec/Urogec la gestion des volontaires de leur périmètre. Les départements et régions suivants y ont répondu favorablement :

Urogec : Bourgogne (21-58-71-89), Centre (18-28-36-37-41-45), Lorraine (54-55-57-88), Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82) ;

Udogec : Finistère (29), Bordeaux (33) pour les départements 24, 33, 40, 47, 64, Grenoble (38), Rennes (35), Saint-Étienne (42), Le Puy (43), Nantes (44), Angers (49), Vannes (56), Lyon (69), Le Mans (72) pour les 53, 72, Poitiers (86) pour les départements 16, 17, 79, 86.

La Fnogec gardera la main sur l'agrément qu'elle signe seule avec l'Agence du Service civique (avec ses partenaires bien sûr) et elle continuera de porter en direct les volontaires de tous les autres territoires. Elle assurera aux Udogec/Urogec les moyens nécessaires à leur gestion et assurera le contrôle de l'utilisation des flux financiers. La mise en œuvre de ce projet peut se dérouler par étape :

- pilotage sur certaines Udogec/Urogec en 2018-2019 ;

- suivi régulier de ces Udogec/Urogec ;
- analyse et bilan en février 2019 ;
- décision pour étendre ou arrêter en 2019-2020.

L'agence du Service civique a d'ores et déjà accordé à l'Enseignement catholique 610 volontaires pour 2018-2019, contre 330 en 2017-2018. À ce jour, 1 260 projets d'accueil de volontaires ont été déposés et examinés par l'ensemble des acteurs : la Fnogec, le Sgec, le Cneap, l'Ugsel et Renasup ainsi que les Udogec/Urogec pour la gestion délocalisée, accompagnées par certaines directions diocésaines. Belle mobilisation de la part des établissements !

Je reste à la disposition des établissements et accompagnerai les Udogec/Urogec tout au long de l'année scolaire 2018-2019. N'hésitez pas à me contacter par mail service-civique@fnogec.org Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, en attendant nous vous souhaitons un bel été !

*Armelle Baril,
coordinatrice
Service civique de la Fnogec*

VIE DU RÉSEAU

L'interview de Pierre-Vincent Guéret

À tout juste 38 ans, Pierre-Vincent Guéret a été élu président de l'Uniogec Rhône et Roannais le 26 mars dernier. Nous avons voulu en savoir plus sur ce jeune président dynamique : pour nous, il répond à nos questions sur son nouveau rôle et sur ses objectifs pour accompagner les Ogec de son territoire.

Quel est votre parcours au sein de l'Enseignement catholique ?

Mon histoire dans l'Enseignement catholique est celle d'une transmission heureuse, initiée par mes parents à Paris (La Rochefoucauld, Stanislas), enrichie par mon épouse (Sainte-Procule à Rodez), poursuivie par mes enfants (Sainte-Marie à Caluire, les Maristes, Châteauneuf-de-Galaure). S'en sont suivis naturellement des engagements dans l'Ogec de Sainte-Marie à Caluire, puis comme administrateur de l'Uniogec.

Qu'est-ce qui a motivé votre candidature à la présidence de l'Uniogec Rhône et Roannais ? Quels sont vos projets et vos perspectives pour l'Uniogec ?

Les voies de l'appel ont toutes leur mystère. Néanmoins, pour succéder à André Grillon, dont la haute stature a longtemps présidé aux destinées de l'Uniogec, j'ai la chance d'être appuyé par une équipe de quatre administrateurs, majoritairement en activité et nous formons une équipe où

se retrouvent, à la fois des fins connaisseurs de grands Ogec, et des profils de gestion, de RH et d'immobilier.

Les besoins des 163 Ogec de l'Uniogec du Rhône-Roannais sont en effet importants et l'effort de service ne peut être que collectif.

Pouvez-vous nous donner quelques priorités de votre action ?

Mes priorités sont avant tout des ambitions de juste service :

- un service « technique », en apportant à chaque Ogec l'appui auquel il a droit. Nous engageons une démarche de questionnement de nos Ogec pour entendre le besoin de chacun, et trouver comment servir à la fois les plus petits mais aussi les plus grandes institutions ;
- un service d'appui à la DDEC, dans sa mission d'adaptation des écoles privées catholiques aux enjeux de l'enseignement et de la pastorale



© Pierre-Vincent Guéret

dans le Rhône et le Roannais de 2018 et de la décennie qui vient ;

- un service de garantie de la solidarité des écoles de l'Enseignement catholique : à mes yeux rigueur de gestion et soutien solidaire se nourrissent l'un l'autre.

Enfin, j'y ajoute la force et la combativité nécessaires à la présence renforcée de l'Enseignement catholique, meilleur creuset d'éducation de la personne, qu'il est souhaitable d'offrir à ceux qui lui font confiance comme à ceux qui n'en bénéficient pas encore.

En tant qu'associé et gérant d'entreprise, comment votre expérience professionnelle peut, selon vous, être mise à profit ?

Mon métier est d'apporter conseils et expertise en gestion aux collectivités locales ainsi qu'aux associations, surtout dans le secteur social et médico-social. Pour qui sait les mettre au service des objectifs de l'Enseignement catholique, il peut fournir des outils et des expériences inspirantes.

Propos recueillis par Marine de Montalivet, pôle Communication de la Fnogec

Rennes accueille un nouveau directeur diocésain à la rentrée

Le 1^{er} septembre, Michel Pellé, directeur du groupe scolaire de l'Estran-Charles-de-Foucaud et Fénélon à Brest, prendra la direction du diocèse de Rennes. Il remplacera Jean-Loup Lebert qui avait été nommé directeur diocésain le 1^{er} septembre 2007.

« C'est avec beaucoup de confiance que nous continuerons tous ensemble, avec Michel Pellé, à faire vivre et développer l'Enseignement catholique en Ille-et-Vilaine », écrit Mgr d'Ornellas dans son courrier du 16 avril dernier annonçant la nomination de Michel Pellé.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Anniversaire : Saint-Joseph – La Salle d'Auxerre fête ses 200 ans

Pour ses 200 ans, l'ensemble scolaire bourguignon a organisé un temps fort fédérant l'ensemble de la communauté éducative. Retour sur l'événement avec Gabriel Andreï, chef de l'établissement.



© Fnogec

Leslie Ben Guigui : ***Vous fêtez aujourd'hui les 200 ans de votre établissement Saint-Joseph – La Salle. En quelques mots, présentez-nous votre établissement.***

Gabriel Andreï : Saint-Joseph – La Salle, établissement associé à l'État pour le service public d'éducation, est placé sous la tutelle des Frères des Écoles chrétiennes dont le fondateur est saint Jean-Baptiste de La Salle. Arrivés en 1818 à Auxerre, à la demande des autorités religieuses et civiles, et séduits par Jean-Baptiste de La Salle ainsi que par son charisme, les frères ont construit et développé le réseau lassallien dans la ville. Leur présence a été contagieuse car l'œuvre s'est développée grâce

aux éducateurs laïcs qui désormais sont complètement intégrés à l'héritage lassallien et à son avenir. Aujourd'hui, notre établissement accueille, dans un parc de 10 hectares, 1 850 élèves de la maternelle jusqu'aux sections de techniciens supérieurs, dont 385 élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire, 780 collégiens, 570 lycéens et 115 étudiants. Parmi eux, on compte une centaine d'internes.

Nos jeunes sont encadrés par 115 enseignants et le bon fonctionnement de l'établissement est assuré par 68 salariés (éducation, administratif, maintenance et entretien) sans oublier la vingtaine de personnes salariées par des entreprises extérieures et travaillant dans l'établissement.

LBG : ***Depuis combien de temps en êtes-vous le chef d'établissement ? Quel est votre parcours dans l'Enseignement catholique ?***

GA : Je suis dans le réseau lassallien depuis le début de ma mission dans l'Enseignement catholique, en 1991. Tout d'abord au bord de la Manche au Sacré-Cœur de Saint-Brieuc, ensuite au bord de la Seine à Saint-Nicolas — La Salle d'Issy-les-Moulineaux et actuellement au bord de l'Yonne au sein du groupe scolaire Saint-Joseph-La Salle – Sainte-Thérèse à Auxerre. Sollicité par les frères j'ai été

enseignant, ensuite directeur adjoint pendant cinq ans et depuis 2006 chef d'établissement. À partir de la rentrée prochaine je reposerai mon sac au bord de la Seine pour répondre à un nouvel appel des Frères des Écoles chrétiennes et diriger l'ensemble scolaire La Salle – Passy-Buzenval.

LBG : Revenons à Jean-Baptiste de La Salle, si vous deviez établir le CV "bicentenaire" de l'établissement, quels seraient les temps forts à retenir ?

GA : Nous avons vécu un moment fort lors de la messe d'action de grâce présidée par Monseigneur Giraud, archevêque de Sens-Auxerre, en la cathédrale d'Auxerre. En effet, l'ensemble de la communauté éducative (élèves, étudiants, enseignants, personnels, anciens élèves) était réunie autour des Frères des écoles chrétiennes. Ce temps fort du matin a permis à l'assemblée de mieux connaître saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre et ses intuitions pour la bonne éducation des jeunes dans une foi chevillée au corps. S'en est suivie l'inauguration de la statue de notre saint fondateur qui a trouvé une très belle place à l'entrée de l'établissement.

La présence de nombreuses personnalités telles que l'archevêque, le vicaire général, le directeur diocésain, la tutelle lassallienne représentée par le Frère visiteur adjoint Jean-René Gentric, le délégué de tutelle Pascal Lhoste, le préfet, le maire de la ville, le président du conseil départemental, la secrétaire générale de l'inspection académique, les représentants des corps d'armées ou encore les entrepreneurs du département, sont un signe de reconnaissance du travail effectué au sein de notre établissement.

Les allocutions suivies d'un cocktail ont clôturé cette manifestation du bicentenaire.

LBG : Comment se vit au quotidien le charisme propre de la tutelle ?

GA : Le charisme lassalien plonge ses racines dans l'expérience fondatrice de Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères. Le nombre de frères diminuant, aujourd'hui il est porté et vécu par des laïcs eux-mêmes en mesure de le transmettre à d'autres et qui se reconnaissent dans la manière de vivre leur métier d'enseignant et d'éducateur. L'établissement doit être un lieu où le témoignage de l'adulte donne envie de grandir. Avoir l'ambition de « Construire l'Homme et de dire Dieu » passe par des attitudes, des attentions et des comportements du quotidien. Il s'agit de cette manière singulière de vivre l'école, la relation éducative et l'animation de l'établissement scolaire pour une éducation globale humaine et chrétienne des

jeunes avec une priorité pour les plus défavorisés. L'école doit être une chance pour chaque jeune avec un regard exigeant et bienveillant. Le sillon de l'éducation et de l'instruction se trace chaque jour : on ne s'y repose jamais.

LBG : Quels projets vous ont rendu le plus fier ?

GA : Je vais en citer trois :

- préparer l'avenir des jeunes qui nous sont confiés : dire et redire constamment, aussi bien dans les mots que dans l'action l'importance de s'adapter aux évolutions pédagogiques et l'importance primordiale de donner toute la place nécessaire aux jeunes en difficulté. Porter un regard de confiance et de foi dans l'avenir de chaque jeune. Notre disponibilité, notre adaptabilité et notre fraternité seront toujours les signes que nous sommes bien au service d'une mission. Ces signes vécus restent notre meilleure publicité ;

- dès mon arrivée, en lien avec l'organisme de gestion, nous nous sommes attachés à entreprendre un grand programme de modernisation de l'établissement. Projet passionnant qui nous a permis de réfléchir aux besoins futurs afin d'offrir à nos élèves des locaux plus modernes, équipés des dernières améliorations technologiques. Un ancien élève des années 90 aurait quelques difficultés à reconnaître son établissement. Ce projet immobilier profitera largement à beaucoup d'élèves d'aujourd'hui et de demain ;

- le développement et la création de plusieurs sections études et sports en offrant aux élèves la possibilité de pratiquer intensément un sport en même temps que leurs études. Pour ce faire, nous avons réalisé un beau plateau sportif d'un peu plus de 8 000 m².

LBG : Vous êtes fréquemment en relation avec la Fnogec, sur quels sujets faites-vous appel à la fédération ?

GA : Tout d'abord, les relations que nous tissons avec l'Udogec et sa présidente Marie-France Chanliau, et respectivement avec l'Urogec et son président Pierre Brossier sont très bonnes.

En même temps, nous profitons largement des outils mis à notre disposition par la Fnogec sur le social, la gestion financière et l'immobilier. Par ailleurs, la nouvelle plateforme numérique Isidoor nous aidera beaucoup dans le quotidien. Nous profitons également de la mise en place des webinars qui nous permettent d'être mieux accompagnés dans la mission sans avoir à se déplacer, ce qui est appréciable.

Propos recueillis par Leslie Ben Guigui, assistante du pôle Social de la Fnogec, en charge des certifications de compétences

TABLEAU DE BORD

AGENDA 2018

21 juin : (Webinar) RGPD
22 juin : Bureau Fnogec
7 septembre : Bureau Fnogec
28 septembre : CA Fnogec
29 septembre : Journée des Présidents
1 ^{er} octobre : Journée Sociale
18-19 octobre : Journées des Permanents

CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1 ^{er} janvier 2018: 9,88 €
SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 498,50 € au 1 ^{er} janvier 2018
Salaire minimum de branche mensuel brut au 1 ^{er} septembre 2017 pour 151,67h = 1 521,60 €
Salaire minimum de branche horaire brut au 1 ^{er} septembre 2017: 10,03 €
Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1 ^{er} janvier 2018: 3 311 €
Valeur du point de la fonction publique au 1 ^{er} février 2017: 56,2323 €
Valeur du point de la CC SEP au 1 ^{er} septembre 2017: 17,39 €
Valeur du point CC CFA-CFC au 1 ^{er} septembre 2017: 74,83 €

Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334 psychologues de l'enseignement privé
1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545 enseignants primaire catholique
2152 CFA CFC
3218 CC EPNL
9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

Mon merci de fin d'année...

Une autre année s'achève,
Dieu soit loué, toujours et à jamais.
Seigneur, j'ai vieilli d'un an, les autres aussi.

Au cours de cette année,
J'ai connu des déceptions,
des heures de solitude, de découragement,
un peu de maladie, de souffrance.

Mais dans l'ensemble,
J'ai reçu plus que je n'ai perdu.
Sois loué et béni.

J'ai vu des gens heureux,
J'ai vu des couples rajeunir leur amour,
J'ai vu des familles très unies,
J'ai vu des vieux épanouis,
J'ai vu des jeunes confiants dans l'avenir,
J'ai vécu dans un beau pays,
J'ai vu quatre belles saisons,
J'ai rencontré des chrétiens heureux,
J'ai écouté des gens parler du Seigneur,
J'ai mangé trois fois par jour,
J'ai entendu des conversations sur le sens de la vie.

J'ai vu des gens partager la Parole du Seigneur,
J'ai toujours dormi au chaud,
J'ai été soigné gratuitement,
J'ai ouvert ma main pour partager,
J'ai prié le dimanche avec mes frères et sœurs,
J'ai connu de belles heures de fraternité, d'harmonie,
Des amis m'ont aimé et je les ai aimés,
Et toi, Seigneur, ton amour m'a comblé
Tout le cours de l'année.

Aujourd'hui, avant de tourner la page,
Je te dis un merci particulier
Pour les pardons que j'ai reçus,
Pour les joies que j'ai goûtées
Et je ne t'en veux pas pour les ombres au tableau.

Pardonne-moi le mal que j'ai fait
Et garde-moi dans la générosité
Afin que je donne,
sans attendre d'autre récompense
Que celle de faire ta joie.

D'après Évariste Leblanc,

Pauvre et petit devant Dieu, Éditions du Levain

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Laurent Laming – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction et mise en page : Cécile Martin
Bayard Service Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – Numéro de CP : 1119 G 85707 –
Abonnement: 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail: contact@fnogec.org – Site Internet: www.fnogec.org

Abonnement à l'Arc boutant

Abonnez-vous en quelques clics!

Merci de vous connecter au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis. Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne:

<https://form.jotformeu.com/81503694971363>

Rappels:

- l'abonnement est annuel et comprend 10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2018-2019: 23,50 € TTC
- TVA: 2,10 %